

Image not found or type unknown



Entretien chaudière gaz à la charge du locataire ou propriétaire

Par **jojo**, le **30/12/2011** à **14:50**

Bonjour,rnrnJe suis locataire d'un appartement depuis 08 2011, je donne mon congé pour 03 2012.de janvier à juillet 2011 il était loué, l'ancienne locataire n'a pas fait l'entretien de la chaudière gazrnrnMa locataire veut m'obliger à faire l' entretien de cette chaudière gaz, et lui fournir le justificatif que c'est fait.En a tt-elle le droit?rnl'entretien de la chaudière est à la charge du locataire ou du propriétaire, c'est un bien mobilierrnMerci de votre réponse bonne fin d'année 2011

Par **alterego**, le **30/12/2011** à **15:39**

BonjourrnrnUn peu bousculé, permettez-moi de vous renvoyer sur le site du Service Public qui répond à vos interrogations.rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F20760.xhtml>rnBonne fin d'année et que 2012 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.rnrnCordialement